

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

dans le cadre des dispositions de l’article R 131-6 du code de l’expropriation

Commune de REVENTIN-VAUGRIS

Par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2022, le Préfet de l’Isère a prescrit l’ouverture de l’enquête publique unique relative au projet de création d’un complément au demi-diffuseur n° 11 de VIENNE Sud sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS, et portant sur la déclaration d’utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de REVENTIN-VAUGRIS, l’enquête parcellaire et la demande d’autorisation environnementale.

Cette enquête, qui se déroulera sur le territoire de la commune de REVENTIN-VAUGRIS du lundi 28 février 2022 au mercredi 30 mars 2022 inclus, a été notifiée aux propriétaires concernés.

Il est procédé ce jour, conformément aux dispositions de l’article R131-6 du code de l’expropriation pour cause d’utilité publique à l’affichage des notifications suivantes :

Numéro terrier	N° d'ordre	Propriétaires	Motif de l’affichage
30	1	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (Représenté par A.S.F.) TRESORERIE GENERALE 8 Rue de Belgrade 38000 GRENOBLE	AR non signé
31	1	ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT (Représenté par A.S.F.) BP 45 - 17 Boulevard Joseph Vallier 38040 GRENOBLE CEDEX 9	AR non signé
80	1	Madame DURAND Chantal Marie Josèphe Epouse JURY Bruno 336 Le Grand Chemin 38121 REVENTIN-VAUGRIS	AR non signé

Les courriers de notification qui ne sont pas parvenus à leurs destinataires sont consultables en mairie par les personnes elles-mêmes ou par leurs ayants droit pendant toute la durée de l’enquête.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS

Le 24 Février 2022

Le Maire

